

La première fonction de la Galerie nationale est le développement et l'entretien des collections d'art national. La Galerie nationale offre d'autres services importants: organisation d'emprunts et d'expositions d'œuvres de l'étranger et de ses propres collections au Canada et à l'étranger, encouragement du dessin industriel et programme général de vulgarisation comprenant la distribution de reproductions pour fins éducatives, des conférences, des tournées éducatives, des publications, des émissions radiophoniques scolaires et des films sur l'art.

Lignes aériennes Trans-Canada (Air-Canada).—Les Lignes aériennes Trans-Canada ont été constituées en 1937 en vertu d'une loi du Parlement en vue du développement pour le compte de l'État d'un service aérien transcontinental régulier. Les services aériens transatlantiques, inaugurés par le ministère des Transports durant la seconde guerre mondiale, ont été cédés plus tard à Air-Canada. La compagnie assure maintenant le service des voyageurs, du courrier et des marchandises sur un réseau de lignes nationales de même que des liaisons avec les États-Unis, le Mexique, l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, la France, l'Allemagne de l'Ouest, les Bermudes, les îles Bahama, la Jamaïque, la Barbade et Trinité. Les lignes aériennes Trans-Canada sont responsables devant le Parlement par l'entremise du ministre du Commerce.

Northern Transportation Company Limited.—Cette compagnie a été constituée en 1947 sous le nom de *Northern Transportation Company (1947) Limited*; le nom en a été changé en 1952. Elle avait d'abord obtenu sa charte en vertu d'une loi de l'Alberta. Pleine filiale de la *Eldorado Mining and Refining Limited* depuis l'établissement de cette société de la Couronne, elle exploite une entreprise de voiturage public dans le bassin hydrographique du Mackenzie. La compagnie est responsable devant le Parlement par l'entremise du président du Comité du conseil privé chargé des recherches scientifiques et industrielles.

Office fédéral du charbon.—Créé en 1947 en vertu de la loi sur l'Office fédéral du charbon (S.R.C. 1952, chap. 86), l'Office est chargé d'étudier et de recommander au gouvernement des programmes de production, d'importation, de distribution et d'emploi du charbon au Canada. Il administre également les subventions au transport, d'autres subventions intéressant le charbon et les prêts autorisés en vertu de la loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes (S.R.C. 1952, chap. 173).

Office national du film.—L'Office national du film a été établi en 1939; la loi nationale sur le film (S.R.C. 1952, chap. 185) pourvoit à un Office de directeurs composé de neuf membres: un commissaire du gouvernement à la cinématographie, désigné par le gouverneur en conseil, qui est le président de l'Office, trois membres du service public du Canada et cinq membres qui ne font pas partie du service public. L'Office fait rapport au Parlement par l'entremise d'un ministre de la Couronne désigné (actuellement, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration). L'Office est chargé de conseiller le gouverneur en conseil en matière de cinématographie et est autorisé à produire et à distribuer des films servant l'intérêt national, notamment des films "destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations".

L'Office des prix agricoles.—Créé en 1944 pour aider à stabiliser les prix des produits agricoles, l'Office fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture.

Office des prix des produits de la pêche.—Créé en juillet 1947, l'Office est chargé de recommander au gouvernement des mesures de soutien quand les prix viennent à trop fléchir. Il fonctionne sous la direction du ministre des Pêcheries et se compose d'un président suppléant, haut fonctionnaire du ministère des Pêcheries, et de cinq membres choisis au sein d'établissements privés et de coopératives s'occupant de la pêche. L'Office a le pouvoir d'acheter des produits de la pêche et de les vendre ou de les écouler d'autre façon, ou de verser aux producteurs la différence entre le prix prescrit par lui et le prix moyen du marché.

Paquebots nationaux du Canada (Service des Antilles).—Par l'intermédiaire de cette compagnie de la Couronne, le gouvernement fédéral assure des services directs de navires à vapeur aux Antilles, conformément aux dispositions du traité de commerce avec les Antilles, 1926. La compagnie relève du Parlement par la voie du ministre des Transports.

Park Steamship Company Limited.—Après la seconde guerre mondiale, cette compagnie a fait fonction d'agent de la Corporation de disposition des biens de la Couronne à l'égard de la vente et de la livraison aux acheteurs des navires du gouvernement construits pendant la guerre. Cette tâche est terminée, mais la compagnie demeure en fonction pour s'acquitter d'autres tâches appropriées à son rôle. La compagnie n'a pas de personnel en propre; son travail est exécuté par le personnel de la Commission maritime canadienne (voir p. 104). Elle fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre des Transports.

Polymer Corporation Limited.—Cette société a été établie en 1942 en vue de la construction et de l'exploitation à Sarnia (Ont.) d'une usine de caoutchouc synthétique qui fabrique à l'heure actuelle une grande variété de produits. Elle fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de la Production de défense.

Société d'assurance des crédits à l'exportation.—En fonctionnement depuis 1945 en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, 1944, la société se compose d'un conseil d'administration (comprenant le sous-ministre du Commerce, le sous-ministre des